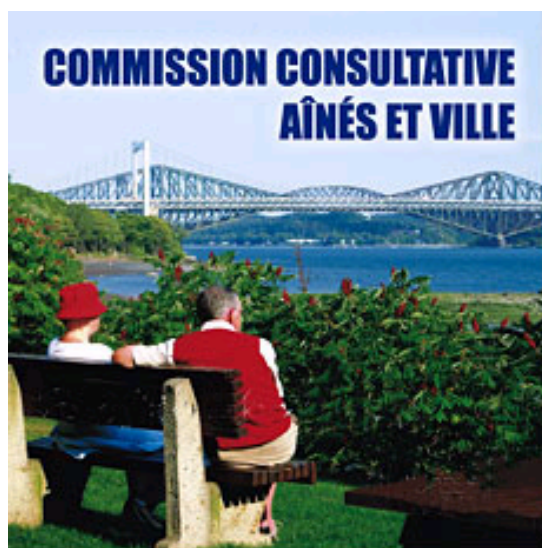




**Mémoire présenté à la Communauté métropolitaine de Québec
dans le cadre de son
« projet d'énoncé de vision stratégique »**



Octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

COMMISSION CONSULTATIVE AÎNÉS ET VILLE	3
AVANT-PROPOS	4
HÉBERGEMENT	5
<u>LE MAINTIEN DANS SON MILIEU DE VIE</u>	5
<u>L'INFORMATION ET LA CONCERTATION</u>	5
<u>LA RÉGLEMENTATION</u>	6
<u>UNE QUESTION D'ARGENT</u>	6
LES LOISIRS	6
<u>L'ACCESSIBILITÉ</u>	6
LA SÉCURITÉ	7
<u>RESPONSABILITÉS MUNICIPALES</u>	7
LA PARTICIPATION DES AÎNÉS	8
EN CONCLUSION	9

Commission consultative Aînés et Ville

La commission relève du Conseil municipal de la Ville de Québec et elle est composée de quatre membres du conseil et de dix citoyennes et citoyens provenant des huit arrondissements.

La commission a pour mandat de formuler des avis au conseil municipal sur les orientations à suivre et les politiques à mettre en place en ce qui concerne le mieux-être des personnes âgées de la ville de Québec. Pour ce faire, la commission doit s'enquérir des besoins et des attentes des personnes âgées et des contraintes qu'elles peuvent rencontrer.

Avant-propos

La Commission consultative Aînés et Ville a organisé en octobre 2003 une journée d'échange avec près de 200 personnes en provenance de tous les arrondissements de la Ville de Québec. Quatre thèmes ont été soumis à la discussion : l'hébergement, les loisirs, la sécurité et la participation des aînés.

Le présent mémoire fait état de points de vue exprimés par les participantes et participants à la journée d'échange. Ces points de vue ont été mis en lien avec deux questions proposées par la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de la présente consultation.

Ces questions sont :

- ◆ Comment peut-on mieux répondre localement aux nouveaux besoins exprimés par une population de plus en plus âgée ?
- ◆ Comment un meilleur aménagement du territoire pourrait-il aider à faire face au vieillissement de la population ?

HÉBERGEMENT

Le maintien dans son milieu de vie

Des citoyennes et des citoyens âgés de la Ville de Québec ont souligné à la Commission consultative Aînés et Ville l'importance d'assurer aux personnes âgées leur maintien dans leur milieu de vie le plus longtemps possible afin que celles-ci puissent conserver leurs liens sociaux et leurs habitudes de vie. Le maintien dans son milieu de vie contribue à contrer l'isolement et la solitude provoqués souvent par un changement de lieu de résidence. Il est mentionné que lorsqu'on parle de maintien dans son milieu de vie, il faut avoir à l'esprit la diversité des types de logements (maison privée mais aussi logement, habitation à loyer modique, centre d'hébergement, maison intergénérationnelle et résidence pour personnes âgées).

Deux éléments essentiels sont ressortis des consultations pour faciliter le maintien dans son milieu de vie des personnes âgées : développer des services à domicile et assurer des services de proximité. Il nous est apparu que la municipalité pouvait contribuer à l'atteinte de ces conditions en **soutenant les organismes d'économie sociale** notamment ceux qui offrent des services aux personnes âgées (transport, livraison, accompagnement, soins, services collectifs ou individuels d'alimentation et de restauration, aide pour l'entretien des maisons et des terrains, etc.), en **favorisant la concertation** (avec les CLSC par exemple) pour développer des centres de services dans les différents secteurs de la ville et en proposant **un plan de zonage qui définit et prévoit la présence de services de proximité** (alimentation, santé, services bancaires, loisirs, transport en commun, etc.) particulièrement en banlieue.

Il a été suggéré, par ailleurs, que la municipalité mette en place des incitatifs pour la création et la transformation des logements en immeubles multi-générationnels ou multi-fonctionnels (crédits de taxes, mesures dans le Plan directeur d'aménagement et de développement - PDAD).

L'information et la concertation

Un meilleur accès à **l'information sur les différents services existants** pour les personnes âgées sur le territoire de la ville ou de la communauté métropolitaine est fortement souhaité. Plusieurs ont soulevé le besoin d'avoir accès à une liste à jour de logements disponibles et de centres d'hébergement pour les personnes âgées, voir même d'avoir un service de placement pour les personnes qui ont des besoins spécifiques. La publication d'un bottin des ressources et services disponibles pour les personnes âgées est citée en exemple.

Plusieurs personnes souhaitent une **meilleure concertation entre les différents paliers gouvernementaux et les organismes** du milieu en ce qui concerne les divers programmes et services offerts aux âgés.

La réglementation

Le contrôle de la qualité de vie et des services dans les résidences pour personnes âgées et les centres d'hébergement est une autre préoccupation qui est ressortie des consultations de la Commission consultative Aînés et Ville.

En effet, nos consultations ont soulevé le problème de l'absence d'un contrôle de la qualité, notamment dans les petites résidences privées de neuf personnes et moins. Ces établissements devraient être régis par **une réglementation adéquate afin de contrôler la qualité**. Il a été proposé que la municipalité réglemente en cette matière comme l'a fait la Ville de Trois-Rivières sur la construction des résidences pour personnes âgées et sur les conditions d'émission des permis de construction afférents.

Les personnes âgées s'interrogent sur les avantages à moyen et à long terme pour les personnes âgées d'habiter des énormes complexes du type square Saint-David dans l'arrondissement Beauport ou de l'Atrium dans l'arrondissement Charlesbourg où l'on retrouve des concentrations importantes de personnes âgées. Le terme ghetto a été utilisé pour décrire ces endroits. Cette interrogation questionne **donc la mixité de l'habitat et des personnes qui l'occupent**. Les motifs économiques des promoteurs passeraient-ils avant celui de la qualité des milieux de vie des personnes qui y résident ?

Une question d'argent

Une problématique qui préoccupe également plusieurs personnes est celle des coûts des loyers et des services pour les personnes âgées, particulièrement pour les personnes à faible et moyen revenu.

En ce sens, un **programme d'aide financière au loyer** constituerait, selon plusieurs personnes, **une solution préférable à celle des habitations à loyer modique**, puisqu'elle permettrait aux personnes âgées de garder leur logement le plus longtemps possible. Par ailleurs, les résidences privées sont souvent considérées comme des logements de luxe, peu accessibles à certaines catégories de personnes.

LES LOISIRS

L'accessibilité

En ce qui concerne **l'accessibilité physique aux équipements de loisir**, nous mentionnons que malgré les efforts réalisés par les municipalités, il y a encore des équipements de loisir qui sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs personnes invoquent également des problèmes de transport, notamment pour les personnes qui ne possèdent pas de voiture. **Beaucoup trop d'équipements publics ne sont pas accessibles par le transport en commun**. Il est mentionné que **les autobus ne sont pas toujours adaptés** pour permettre aux personnes âgées de se déplacer en toute sécurité. Les organismes qui offrent des services de

transport ou d'accompagnement devraient être soutenus davantage afin de rejoindre également la clientèle qui est moins portée à pratiquer des loisirs.

Pour éviter les effets de la sédentarité et l'isolement des personnes vivant dans des centres d'hébergement ou des HLM, on propose d'offrir des activités de loisir sur place, en mettant à la disposition des organismes des locaux à l'intérieur même de ces édifices. Pourrait-on pas donner certaines obligations du type « espace pour fin de parc » ?

LA SÉCURITÉ

Responsabilités municipales

Au-delà des campagnes de sensibilisation, d'autres mesures concrètes peuvent être envisagées afin de réduire certains irritants et d'améliorer la sécurité des personnes âgées.

La préoccupation importante des personnes âgées est celle **de la sécurité dans les déplacements**. La **question des signaux lumineux pour piétons est particulièrement soulignée, le temps n'étant pas suffisant pour permettre aux personnes à mobilité réduite de traverser de façon sécuritaire**.

Les municipalités devraient assurer une signalisation routière adéquate et un meilleur respect du code de la route (notamment le respect des piétons).

L'absence de trottoirs dans certains quartiers, le déneigement déficient et la cohabitation des cyclistes et des piétons sur certains trottoirs ou pistes cyclo-pédestres sont également des facteurs d'insécurité.

L'éclairage des lieux publics (parcs, stationnements) devrait également être amélioré, notamment en émondant les arbres.

Enfin, le transport en commun devrait être mieux adapté en ce qui concerne la banlieue.

Un autre facteur d'insécurité est la ségrégation existante dans certains endroits publics, opposant le plus souvent les jeunes *versus* les personnes âgées et jeunes familles. Il est souligné par ailleurs que plusieurs préjugés envers les jeunes et les gangs de jeunes persistent et contribuent au sentiment d'insécurité ressenti par les personnes âgées.

Plusieurs personnes considèrent qu'une **surveillance policière accrue devrait être appliquée autour des résidences pour personnes âgées, près des guichets automatiques, dans les parcs, dans les stationnements**. La présence de policiers communautaires à pied est également souhaitée. Plusieurs personnes plaident pour la constitution d'une police de quartier, ce qui favoriserait un meilleur suivi et une meilleure connaissance des problèmes spécifiques de certains quartiers.

Il est proposé de **sensibiliser davantage les administrations municipales aux besoins des personnes âgées**. La réglementation municipale devrait être revue en fonction de ces besoins et le système de plaintes devrait être assoupli afin d'assurer la confidentialité des plaignants.

LA PARTICIPATION DES ÂÎNÉS

Les personnes âgées peuvent être actives dans la communauté de plusieurs façons, non seulement par l'implication bénévole dans différents organismes, mais aussi par leur implication politique.

Nous proposons ici que **la place des personnes âgées sur les différentes instances de décision à la Communauté métropolitaine de Québec soit questionnée**. Les personnes âgées devraient être consultées et impliquées dans l'élaboration de programmes et services afin que ceux-ci répondent davantage à leurs besoins.

Nous souhaitons transmettre l'idée suivante à la Communauté métropolitaine de Québec en lui demandant d'adopter et d'inscrire auprès de son personnel le leitmotiv « pensons âgés ». Dans le contexte d'une population vieillissante, les services publics et les élus devraient développer le réflexe de tenir compte des besoins des âgés dans les procédures, les règlements et les politiques mis de l'avant.

La détermination du diagnostic et l'identification des solutions devraient obligatoirement impliquer les personnes et les organismes dédiés aux âgés afin que ceux-ci aient un véritable pouvoir dans la détermination de leurs conditions de vie.

EN CONCLUSION

La Communauté métropolitaine de Québec a, jusqu'à maintenant, fait la démonstration dans ses différentes activités de consultation qu'elle croyait à la solidarité des communautés et à l'autonomie de ses membres pour déterminer ses conditions de vie et les qualités désirées de son environnement.

La Communauté métropolitaine de Québec est invitée à inscrire la personnes aînée ou ses représentants comme un partenaire très intéressé du développement de nos communautés dans un esprit de faire avec elle et non pour les personnes aînées, ce développement que l'on veut, nous aussi, des plus durables.